

Les reconversions professionnelles

Déclaration du groupe des Entreprises

La crise sanitaire met en relief un marché du travail bouleversé, des territoires et des secteurs d'activité inégaux face aux mutations. Angle mort de la loi du 5 septembre 2018, l'élargissement de la notion de la reconversion a été insuffisamment exploité. Comme l'avis en fait le constat, deux raisons majeures l'expliquent : la méconnaissance et le sous-dimensionnement des dispositifs de reconversion.

Les entreprises ont besoin de faire monter en gamme les acteurs pour répondre à leurs besoins en compétences. Pour le groupe Entreprises, il est ainsi nécessaire d'optimiser et de recalibrer les financements pour être à la hauteur des enjeux : cela s'inscrit dans les mesures exceptionnelles de soutien à l'économie et à l'emploi du plan de relance. Le Plan d'investissement dans les compétences (PIC et PRIC) doit d'ailleurs être pleinement mobilisé pour financer les parcours des salariés en transition-reconversion.

Si nous partageons le souci d'inclure des personnes plus vulnérables dans des parcours de formation professionnelle permettant un retour à l'emploi, le groupe des entreprises rappelle que c'est de la responsabilité du service public de l'emploi d'être en charge de cet appui. Cela ne doit pas se réaliser non plus au détriment de la formation continue des actifs.

Enfin nous souscrivons à certaines recommandations de cet avis : le changement d'échelle, le travail de décroisement et l'actualisation du référencement des certifications professionnelles, la nécessité de mieux prendre en compte les transitions ainsi que le développement de démarches plus prospectives. En cela, il est intéressant que les engagements de développement emploi compétence (EDEC) soient davantage utilisés pour répondre aux besoins en emplois liés aux transitions écologiques, numériques et démographiques.

Malgré des réserves mais en tenant compte des efforts de chacun, le groupe Entreprises vote favorablement l'avis.